

Procès-Verbal

Séance du conseil Municipal du jeudi 9 octobre 2025

Convocation : 2 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Etaient présents : Victor MARQUES Maire, Martine TISSIER 1^{ère} adjointe, Sylvie GANDIN, Sylvain DELPORTE, Chantal PERRAUX, Magali ROUSSEAU, Virginie TELLE.

Absents Excusés : Véronique COLIN donne pouvoir à Victor MARQUES, Martin BRUNNER donne pouvoir à Martine TISSIER.

Absent : Frédéric BUSNEL

Secrétaire de séance : Virginie TELLE

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 19 juin 2025
2. Discussion/Délibération : Consultation sur le projet d'extension du site Natura 2000 « Haute vallée de la haute Sarthe »
3. Discussion/Délibération : Aliénation d'une voie communale : Procéder à l'enquête publique préalable d'une voie communale.
4. Discussion/Délibération : Demande de subventions

Questions diverses.

01 : Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 19 juin 2025

02	Délibération N° 2025-18 Avis : consultation sur le projet d'extension du site Natura 2000 « Haute vallée de la haute Sarthe »
-----------	--

Monsieur le Maire indique qu'un courrier de la Préfecture de l'Orne est arrivé en mairie où la commune doit émettre un avis sur le projet d'extension du site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe ». Monsieur le Maire expose que le projet d'extension est d'une superficie de 59 ha 68 a et doit permettre la protection de la faune, de la flore, de la biodiversité et la protection des cours d'eau. Après discussion et en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable au projet d'extension du Site Natura 2000 « Haute vallée de la Sarthe »

Vote : 09

Abstention :

Pour : 09

Contre :

03	Délibération N° 2025-19 Aliénation d'une voie communale : Procéder à l'enquête publique préalable d'une voie communale VC405
-----------	---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une partie la VC 405 pourrait être vendue au voisin de ladite voie. En contrepartie une partie du bien cadastré D 120 situé à l'arrière de l'église serait vendu à la collectivité afin que la porte de la sacristie soit sur le domaine communal.

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que le bien communal sis Allée de l'Abbé Broquet était à l'usage de voirie

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où aucune sortie n'est constatée sur cette partie de voie

CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis Allée de l'Abbé Broquet (VC 405) du domaine public communal.

Indique que tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote : 09

Abstention :

Pour : 09

Contre :

04	Délibération N° 2025-20 Demande de subventions
-----------	---

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers de demande de subvention concernant les Virades de l'espoir Vallée de la Haute Sarthe, le conseil départemental -FSL et FAJD, un particulier pour une aide à la destruction de nuisible.

Après discussion et en avoir délibéré le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes:

- 50 € aux Virades de l'espoir Vallée de la Haute Sarthe.
- 99.40 € pour le FSL (142 htsX0.70) Conseil départemental.
- 9.84 € pour le FAJD (6 jeunes X1.64) Conseil départemental.
- 50 € à un particulier pour l'aide à la destruction de nuisible

Vote : 09

Abstention :

Pour : 09

Contre :

Questions diverses :

Une question a été posée concernant les boîtes postales cassées, Monsieur le Maire répond que la poste ne remplace plus les boîtes endommagées, à charge de chaque administré de la remplacer.

Pour la décoration du village, un sapin de 2.5m-3m sera acheté auprès de la CDC VHS, il est proposé d'acquérir un sujet lumineux.

Il est demandé l'achat d'un banc pour une installation auprès de l'église.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du PLUI l'enquête publique sera ouverte à partir du lundi 13 octobre 2025 jusqu'au 14 novembre 2025 à 17 heures. Pour toutes informations il faut contacter la CDC VHS.

Fin de Séance à 20 heures 00

Le Maire Victor MARQUES	Secrétaire de séance : Virginie TELLE
----------------------------	--